

REGLEMENT POUR L'INSCRIPTION

AUX ENTRAINEMENTS SUR PISTE AU CMC A AIGLE

- Les entrainements sur piste sont organisés et financés par la FCVs. Les membres d'un Club/Association affilié à la FCVs, peuvent en bénéficier gratuitement.
- Les inscriptions sont obligatoires et se font exclusivement sur le site www.fcvs.ch dans la rubrique destinée à cet effet, en sélectionnant la date choisie **et ce pour chaque entrainement**.
- Tout participant doit obligatoirement remplir le formulaire annexé : « **décharge de responsabilité** » et le retourner au secrétariat de la FCVs.
- Nombre de participants par entrainement : **20 personnes maximum**.
- Ces journées sont réservées en priorité **aux jeunes en possession d'une licence Swiss Cycling** et à leurs entraîneurs.
- Chacun se rend par ses propres moyen au CMC à Aigle.
- Rendez-vous sur place 20 minutes avant le début de l'entrainement.
- En cas d'absence lors d'un entrainement et sans excuse valable, une amende de Fr. 20.00 pourra être perçue. En cas de récidive une exclusion des entrainements pourra être prononcée.
- En cas d'empêchement, veuillez contacter la secrétaire de la FCVs, Mme Mary-Claude Dessimoz : secretariat@fcvs.ch ou par téléphone au 079 486 98 79.

=====

Accès au vélodrome : passer par la porte grise de droite qui se trouve au niveau du parking, et sur laquelle est inscrit « accès piste ». Vous arriverez près d'un bureau vitré, qui est le bureau d'accueil de la piste. Le surveillant vous attendra à cet endroit.

Matériel mis à disposition : vélo de piste (hauteur minimum du jeune 1.40m.), chaussures. Si vous avez des chaussures de vélo avec cales de marque Look Keo, vous pouvez utiliser vos chaussures.

Equipement à prendre avec soi : habits de vélo, casque, ravitaillement. Vestiaires et douches sont à disposition.

Sion, le 06 octobre 2016.
dp/mcd